



ENFANCE

## Mieux protéger les enfants : un protocole actualisé pour agir ensemble !

Le Département de la Meuse, chef de file de la Protection de l'enfance, vient de signer un nouveau protocole relatif au recueil, au traitement et à l'évaluation des informations préoccupantes (IP).

Publié le : 29 janvier 2026

### Une information préoccupante, c'est quoi ?

Une information préoccupante est un signalement transmis **lorsqu'un enfant peut être en danger ou en risque de l'être**: santé, sécurité, conditions d'éducation ou de développement compromises. Ces informations sont traitées par la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes), afin d'évaluer la situation et de mettre en place, si nécessaire, des actions de protection et d'accompagnement.

### Objectifs du protocole Informations préoccupantes

Ce protocole vise à :

- clarifier les circuits de transmission des informations,
- préciser les rôles et responsabilités de chacun,
- renforcer la coordination entre les partenaires,
- partager une culture commune de la protection de l'enfance.

**Un objectif commun : mieux repérer, mieux agir et mieux protéger les enfants meusiens !**

### LIENS UTILES

- En savoir plus pour signaler un enfant en danger

